

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 22/02/2022

STRATEGIE NATIONALE 3R « REDUIRE, REUTILISER, RECYCLER LES EMBALLAGES EN PLASTIQUE A USAGE UNIQUE » : L'ETAT INVITE LES FILIERES A ELABORER LEUR FEUILLE DE ROUTE SECTORIELLE ET ANNONCE UN SOUTIEN FINANCIER

La France consomme chaque année **4,8 millions de tonnes de plastiques**, dont près de 46 % sont des emballages, en grande majorité à usage unique, et, depuis 2000, le monde a produit plus de plastiques que durant les 50 années précédentes. Le phénomène s'accentue et cette production pourrait encore doubler d'ici 2040.

Face à ce constat, la France s'est dotée d'un objectif de sortie des emballages en plastique à usage unique d'ici 2040, par le biais de la loi anti-gaspillage pour une économie circulaire, promulguée le 10 février 2020.

Cet objectif de long terme se décline en points d'étapes intermédiaires quinquennaux de réduction, réemploi et recyclage : le premier décret 3R « Réduire-Réutiliser-Recycler » pour la période 2021-2025 a ainsi été publié le 29 avril 2021. Pour atteindre ces objectifs, un projet de stratégie, soumis à consultation du public depuis le 5 février 2022, a été élaboré. **L'Etat invite les filières à s'approprier cette stratégie et à élaborer leur propre feuille de route sectorielle et apportera son soutien financier dans le cadre du plan de France Relance**

Pour rappel, les trois objectifs collectifs fixés par le premier décret « 3R » pour la période 2021-2025 sont les suivants :

- **20% de réduction des emballages en plastique à usage unique d'ici fin 2025**, dont au minimum la moitié obtenue par recours au réemploi et à la réutilisation ;
- **Tendre vers une réduction de 100% des emballages en plastique à usage unique « inutiles »**, tels que les blisters plastiques autour des piles et des ampoules, d'ici fin 2025 ;
- **Tendre vers 100% de recyclage des emballages en plastique à usage unique d'ici le 1er janvier 2025, en faisant en sorte que les emballages en plastique à usage unique mis sur le marché soient recyclables**, ne perturbent pas les chaînes de tri ou de recyclage, ne comportent pas de substances ou éléments susceptibles de limiter l'utilisation du matériau recyclé.

Issu d'un large processus de co-construction mené avec les parties prenantes (filières industrielles concernées, collectivités territoriales, associations de consommateurs et de protection de l'environnement) depuis septembre 2021, ce projet de stratégie 3R, soumis en parallèle à consultation des parties prenantes, vise à déterminer les priorités d'actions et les mesures concrètes à mettre en place, qu'elles soient transversales ou sectorielles, pour atteindre les objectifs 3R en 2025. Elle vise aussi à explorer les opportunités et contraintes, les

freins et leviers associés à la perspective de fin de mise en marché des emballages en plastique à usage unique en 2040, afin de poser les premiers jalons et identifier les étapes à franchir pour orienter la France dans cette direction.

Le travail d'élaboration de cette stratégie a permis à 42 secteurs (boissons, hygiène / beauté, alimentaire frais transformé, etc.) **d'établir un premier bilan de situation et d'identifier leurs « potentiels 3R » à 2025.** Chaque bilan de situation tient compte des spécificités de chacun (propriétés barrières, usage, durée de conservation, circuits de distribution, etc.). Chaque secteur identifié sera invité à réaliser un diagnostic précis de ses contraintes et de ses opportunités, et à qualifier les besoins d'investissements en amont et en aval, afin de se doter de **sa feuille de route sectorielle.** L'Etat soutiendra financièrement toutes les filières qui s'engagent dans cette démarche.

La stratégie comporte également un plan d'actions, conçu pour répondre aux principaux enjeux associés au déploiement des alternatives 3R permettant d'atteindre les objectifs : limiter les emballages inutiles et excessifs, accompagner la montée en puissance du réemploi, ou encore accélérer la recyclabilité des emballages mis sur le marché.

La stratégie définitive sera adoptée d'ici fin mars.